

tent les avances faites au service *Marine* pendant le mois de décembre 1870, et qui se répartit comme suit :

EXERCICE 1870.		FR.	C.
Chapitre IV.....		74,176	47
— V.....		8,802	65
— VI.....		615	14
— IX.....		3,319	87
— X.....		466	75
— XI.....		6,611	42
— XIII.....		240	00
— XVIII.....		1,007	12
TOTAL.....		95,239	42

Le trésorier morcèlera l'émission en autant de coupures qu'il sera utile pour la facilité du placement.

ART. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 31 janvier 1871.

Signé : DE JOUSLARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur p.i.,

Signé : G. MAURICE.

NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

N° 27. — Par décret en date du 19 octobre 1870, rendu sur la proposition de M. le Ministre de la marine et des colonies, M. de la Rocque (Jean-Pierre-Raymond), lieutenant d'artillerie, a été nommé au grade de capitaine en second de l'arme.

N° 28. — Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 4 janvier 1871, prise sur la proposition de l'Ordonnateur, M. Schuller, garde du génie de 1^{re} classe, a été nommé interprète assermenté pour la langue allemande.

N° 29. — Par décision du même jour, M. Orcel, garde du génie, a été nommé garde-magasin des services du génie et des ponts et chaussées, en remplacement de M. Roché, garde auxiliaire, parti pour France.